

(Traduction)

ÉCHANGE DE NOTES (le 10 octobre 1962 et le 21 février 1963) ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE MODIFIANT L'ACCORD DU 5 MAI RELATIF À LA COORDINATION DES SERVICES DE PILOTAGE DANS LES EAUX DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT JUSQU'À SAINT-RÉGIS (avec un mémorandum d'arrangement).

I

Le Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique à l'Ambassadeur
du Canada aux États-Unis d'Amérique.

DÉPARTEMENT D'ÉTAT

Washington, le 23 octobre 1962.

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur de me référer à l'Échange de Notes en date du 5 mai 1961, qui constitue un Accord entre les Gouvernements des États-Unis et du Canada concernant les mesures de coordination des services de pilotage qui régiraient les eaux américaines et canadiennes des Grands lacs et du Saint-Laurent, jusqu'à Saint-Régis. Ces mesures ont été énoncées dans le mémorandum signé le 28 avril 1961 par le Secrétaire au Commerce des États-Unis d'Amérique, et le 1^{er} mai 1961 par le Ministre canadien des Transports, puis inséré dans l'Échange de Notes du 5 mai 1961.*

Certaines mesures prévues dans le mémoire susmentionné ont été modifiées en vertu d'un nouveau mémorandum, qui a été signé le 4 octobre 1962 par le Secrétaire au Commerce des États-Unis d'Amérique, puis le 10 octobre 1962 par le Ministre canadien des Transports; une copie de ce mémorandum est annexée et intégrée à la présente Note.

Je propose au nom du Gouvernement des États-Unis que les dispositions modifiées aux termes du mémorandum ci-joint régissent, à compter du 15 octobre 1962, la coordination des services de pilotage mentionnée plus haut.

J'ai l'honneur de proposer que la présente Note et votre réponse constituent un accord entre nos deux gouvernements, si le Gouvernement canadien agréé ce qui précède.

Pour le Secrétaire d'État
WILLIAM C. BURDETT

Pièce jointe: mémorandum d'accord.

Son Excellence
Monsieur Charles S. A. Ritchie
Ambassadeur du Canada

* Recueil des Traités 1961 N° 3.